

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 2 mai 2022, à 19 h, à la salle habituelle, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Mario Bolduc, Robin Doré et Gérald Genest. Monsieur Grant Baergen agit comme greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux :
 - a) Séance ordinaire du 4 avril 2022
 - b) Séance extraordinaire du 21 avril 2022
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
 - a) Règlement 2022-734 sur les compteurs d'eau
 - b) Règlement 2022-735 modifiant le règlement 2021-706 ayant pour objet de fixer une tarification pour des biens, services ou activités offerts par la municipalité de Chambord
 - c) Règlement 2022-736 modifiant le règlement 2012-509 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource
- 7) Administration :
 - a) Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) – demande d'aide financière
 - b) Politique de location de salles - modification – ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
 - c) Politique d'accueil, d'inclusion et d'établissement durable des nouveaux citoyens de la Municipalité de Chambord – adoption
 - d) Calendrier des séances ordinaires 2022 -- modification
 - e) Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020
 - f) Embauche d'étudiante
 - g) Modification du contrat de travail – directeur général
 - h) Horaire des vacances
- 8) Voirie et sécurité publique
 - a) Balayage des rues et des stationnements – octroi du contrat
 - b) Asphaltage – octroi du contrat
 - c) Permis MTQ
- 9) Hygiène du milieu
- 10) Finance
 - a) Offre de services – Environor
 - b) Offre de services – Pulsar
 - c) Offre de services – SNOG
 - d) Rapports financiers de janvier à mars 2022
 - e) Approbation de factures et paiements

- f) Comptes à payer
- g) Dons et commandites
- h) Renouvellement de la marge de crédit
- i) Entretien du système de réfrigération de l'aréna du Centre Marius-Sauvageau – octroi de contrat
- 11) Santé et bien-être
 - a) Proclamation municipale semaine de la santé mentale
- 12) Urbanisme
 - a) Demande d'autorisation CPTAQ, 2842 route 169
 - b) Demande de modification règlement de zonage, 4 rue des Champs
 - c) Intérêt de la municipalité pour se doter d'un plan d'action pour revitaliser son territoire en tout ou en partie
- 13) Loisirs et culture :
- 14) Affaires spéciales
 - a) Ultramarathon Saglac (autorisation de passage)
 - b) Félicitations – Club sportif de Chambord
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 05-138-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point questions diverses ouvert.

RÉSOLUTION 05-139-2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2022

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION 05-140-2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2022 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par madame Julie Girard-Rondeau qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2022-734 sur les compteurs d'eau. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par monsieur Mario Bolduc qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2022-735 modifiant le règlement 2021-706 ayant pour objet de fixer une tarification pour des biens, services ou activités offerts par la municipalité de Chambord. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par madame Lise Noel qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2022-736 modifiant le règlement 2012-509 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION 05-141-2022

PROGRAMME D'INF

RASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES ÂÎNÉS (PRIMA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Chambord souhaite améliorer la qualité des trottoirs sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE son admissibilité à une aide financière au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
- 2- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;
- 3- La Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- 4- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;
- 5- La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;
- 6- D'autoriser monsieur Grant Baergen, directeur général, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer les documents pertinents à la demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES – MODIFICATION

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

RÉSOLUTION 05-142-2022
ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL, D'INCLUSION ET
D'ETABLISSEMENT DURABLE DES NOUVEAUX CITOYENS DE LA
MUNICIPALITE DE CHAMBORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord vise à attirer de nouveaux citoyens ainsi que d'accueillir, d'informer et de favoriser l'intégration des nouveaux citoyens au sein de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QU'un comité, appuyé notamment par la MRC du Domaine-du-Roy, a travaillé sur le développement d'une politique d'accueil, d'inclusion et d'établissement durable des nouveaux citoyens et d'un plan d'action de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut aussi positionner Chambord comme étant une municipalité attrayante, accueillante et inclusive pour tous les nouveaux citoyens ;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de la Municipalité de Chambord d'adopter une politique d'accueil, d'inclusion et d'établissement durable des nouveaux citoyens en collaboration avec la MRC du Domaine-du-Roy ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'adopter la proposition de Politique d'accueil, d'inclusion et d'établissement durable des nouveaux citoyens de la Municipalité de Chambord et le plan d'action de mise en œuvre.

RÉSOLUTION 05-143-2022
CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES 2022 – MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté la résolution 11-318-2021, calendrier des séances ordinaires 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil propose une modification considérant la tenue du Festival du Cowboy de Chambord les 4 au 7 août 2022 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De modifier le calendrier des séances ordinaires 2022 pour adopter les dates suivantes :

Lundi 10 janvier	Lundi 4 juillet
Lundi 7 février	Lundi 1er août
Lundi 7 mars	Lundi 12 septembre
Lundi 4 avril	Lundi 3 octobre
Lundi 2 mai	Lundi 7 novembre
Lundi 6 juin	Lundi 5 décembre

- 3- D'abroger la résolution 11-318-2021.

RÉSOLUTION 05-144-2022

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2020

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt et les recommandations du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2020 présenté dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

RÉSOLUTION 05-145-2022

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTE

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher madame Sara-Jeanne Laroche comme coordonnatrice de terrain de jeux pour l'été 2022 selon l'entente.

RÉSOLUTION 05-146-2022

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a exprimé son désir de prendre sa retraite le 30 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte sa demande conditionnelle à la signature d'une modification de son contrat de travail ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter la retraite du directeur général le 30 septembre conditionnel à la signature d'une modification de son contrat de travail ;
- 3- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et monsieur Gérald Genest, conseiller, à signer au nom du conseil municipal la modification du contrat de travail du directeur général.

RÉSOLUTION 05-147-2022

HORAIRE DE VACANCES

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'horaire partielle de vacances des employés municipaux présentée et datée du 2 mai 2022.

RÉSOLUTION 05-148-2022
BALAYAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS – OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'octroi du contrat conforme jusqu'à un montant approximatif de 4 140 \$ taxes nettes à l'entreprise Nutrite Belle Pelouse, à la suite de soumissions sur invitation afin de réaliser les travaux de balayage des rues et des stationnements.

RÉSOLUTION 05-149-2022
ASPHALTAGE – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour les travaux d'entretien et de rapiéçage des routes asphaltées ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission suivante a été reçue :

- 1- Lachance Asphalte 1987 Inc. : 360 \$ / tonne plus taxes.

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter la soumission de Lachance Asphalte 1987 Inc. au prix de 360 \$ la tonne plus taxes, et d'autoriser une dépense maximale de 37 600 \$ taxes nettes.

RÉSOLUTION 05-150-2022
PERMIS D'INTERVENTION - (MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE DURABLE ET DE L'ELECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC)

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- De renouveler auprès du Ministère des Transports, jusqu'en février 2024, le permis d'intervention afin de procéder aux travaux d'entretien mineur et des travaux d'urgence à la suite de bris dont la gestion est de la responsabilité de Transports Québec ;
- 2- D'autoriser monsieur Grant Baergen, directeur général, à signer la demande de permis pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 05-151-2022
OFFRE DE SERVICES – ENVIRONOR

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les frais supplémentaires de l'ordre de 3 920 \$ avant taxes de la firme Environor afin de couvrir le soutien et suivi des échantillonnages en traitement d'eau potable et eaux usées pour un montant maximal de 6 420 \$ avant taxes, financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 05-152-2022
OFFRE DE SERVICES – PULSAR

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Lise Noel et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de services de la firme Pulsar afin de fournir et installer les tablettes et portables avec accessoires pour l’utilisation des membres du conseil municipal pour un montant maximal de 9 246.66 \$ avant taxes, financé par l’allocation Covid.

RÉSOLUTION 05-153-2022
OFFRE DE SERVICES – SNOC

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de services de la firme SNOC (fournisseur de luminaires en aluminium moulé) afin de fournir des lampadaires décoratifs au Parc du 150e pour un montant maximal de 3 590.00 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION 05-154-2022
RAPPORTS FINANCIERS DE JANVIER À MARS 2022

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noel et résolu à l’unanimité des conseillers d'accepter le dépôt des rapports financiers de janvier à mars 2022.

RÉSOLUTION 05-155-2022
APPROBATION DE FACTURES ET PAIEMENTS

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver les factures et les paiements suivants :

Fournisseur	Service	Montant
H2O	Visite de service	3 334.28 \$
H2O	Produits d’eau potable	4 616.83 \$
MRC Domaine-du-Roy	Service commun d’ingénierie	8 523.32 \$
Jacques Tremblay Transport	Réparation fuite d’eau	5 239.05 \$

RÉSOLUTION 05-156-2022
COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1- Que les comptes en date du 30 avril soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s’établissant comme suit :
- Dépenses préautorisées : 253 529.59 \$
 - Comptes payés : 20 256.24 \$
 - Comptes à payer : 44 914.68 \$

- 2- D’accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 30 avril 2022 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RETRAIT DE MONSIEUR LE MAIRE LUC CHIASSON ET DE MADAME LA CONSEILLÈRE JULIE GIRARD-RONDEAU

Monsieur le maire Luc Chiasson et madame la conseillère Julie Girard-Rondeau se retirent de la table du conseil considérant avoir un conflit d’intérêts dans les prochains points traitant de demande de dons et de commandites.

**RÉSOLUTION 05-157-2022
DONS ET COMMANDITES**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver la demande de commandite suivante :

Organisme	Montant
Cédrick Boivin : Politique d’une aide financière sportive, Volet 2	50 \$
Maxence Bouchard : Politique d’une aide financière sportive, Volet 2	50 \$
Maeva Bouchard : Politique d’une aide financière sportive, Volet 2	50 \$
Caleb Papillon : Politique d’une aide financière sportive, Volet 2	50 \$
Emma Papillon : Politique d’une aide financière sportive, Volet 2	50 \$
CREDD (Conseil régional de l’environnement et développement durable), renouvellement 2 ans	130 \$
Association des riverains et villégiateurs de Chambord (ARVC) – contribution 2022	750 \$

RETOUR DE MONSIEUR LE MAIRE LUC CHIASSON ET DE MADAME LA CONSEILLÈRE JULIE GIRARD-RONDEAU

Monsieur le maire Luc Chiasson et madame la conseillère Julie Girard-Rondeau reprennent leur place à la table du conseil.

**RÉSOLUTION 05-158-2022
RENOUVÈLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à renouveler, auprès de la Caisse populaire Desjardins du Domaine-du-Roy, la marge de crédit de la Municipalité de Chambord pour un montant équivalent à soixante-dix pour cent (70 %) des prévisions budgétaires de l’année 2022.

**RÉSOLUTION 05-159-2022
ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L’ARÉNA DU CENTRE MARIUS-SAUVAGEAU – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la firme Trane s’occupe de l’entretien depuis l’installation du nouveau système de refroidissement de l’aréna du Centre Marius-Sauvageau en 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Club sportif de Chambord, en consultation avec la direction, recommande d'accorder le mandat d'entretien du système de réfrigération du Centre Marius-Sauvageau à la firme Trane, pour un montant de 3 490 \$, taxes en sus pour la première année, 3 630 \$, taxes en sus pour la deuxième année et 3 775 \$, taxes en sus pour la troisième année.

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'octroyer à Trane le contrat d'entretien du système de réfrigération de l'aréna du Centre Marius-Sauvageau pour un montant de 3 490 \$, taxes en sus pour la première année, 3 630 \$, taxes en sus pour la deuxième année et 3 775 \$, taxes en sus pour la troisième année ;
- 3- D'autoriser monsieur Grant Baergen, directeur général ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer tous les documents relatifs au programme pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 05-160-2022

PROCLAMATION MUNICIPALE SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noel appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

RÉSOLUTION 05-161-2022

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ, 2842 ROUTE 169

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'adresse à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec dans le but d'aliéner et lotir en sa faveur les lots 5 007 309, 5 007 904 et 5 007 905 et Ptie 5 007 311 et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture en faveur du propriétaire actuel le lot Ptie 5 007 3011du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aliénation/lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture adressée à la CPTAQ vise à morceler, sur une superficie de 0,5 hectare, l'emplacement occupé par une résidence (lot 5 007 311 du Cadastre du Québec) d'avec les terres en culture (lots 5 007 309, 5 007 904 et 5 007 905 et Ptie 5 007 311 du Cadastre du Québec) appartenant actuellement à monsieur Philippe Meunier ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence visée par la demande fut construite en 1984 sur le lot Ptie 5 007 311 du Cadastre du Québec sur la foi d'une déclaration produite en vertu de l'article 40 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles (LPTAA) ;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration produite en vertu de l'article 40 pour la construction de la résidence ne permet pas à son propriétaire actuel de vendre séparément la partie résidentielle et la partie agricole des lots visés par la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur monsieur Sylvain Simard agriculteur est propriétaire du lot voisin numéro 5 007 308 d'une superficie de 27.89 hectares et se montre intéressé à prendre possession de la partie agricole des lots visés par la présente demande pour y pratiquer de l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des lots concernés est des classes 2 et 3 et de même pour les lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE ces lots comportent une bonne capacité d'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation aura pour effet de consolider la pratique de l'agriculture, outre la contrainte négative de l'ajout d'une utilisation résidentielle en vertu des lois et règlements sur l'établissement de la production agricole ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé est attenant à une superficie déjà en exploitation ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation aura pour conséquence de renforcer l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole présente sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucun effet négatif sur la préservation de l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette demande aura pour conséquence de bonifier les activités agricoles sur cette superficie ;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement de 5000 m² n'aura pas pour effet de restreindre la viabilité de la pratique de l'agriculture en zone agricole sur le territoire de la Municipalité de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'aura aucun effet sur le développement économique de la région ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'implantation d'une nouvelle utilisation étant la permutation d'un article 40 en usage résidentiel en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QU'après délibération, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du comité de recommander au conseil d'appuyer la présente demande d'autorisation ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc appuyé par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'appuyer la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec produite par monsieur Sylvain Simard dans le but d'aliéner et lotir en sa faveur les lots 5 007 309, 5 007 904 et 5 007 905 et Ptie 5 007 311 et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture en faveur du propriétaire actuel le lot Ptie 5 007 3011 du Cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 05-162-2022

DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE, 4 RUE DES CHAMPS

La propriétaire du 4 rue des Champs s'adresse à la Municipalité afin que cette dernière procède à une modification règlementaire de manière à autoriser l'installation de deux enseignes de nature commerciale dans la zone résidentielle 10R ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire possède un terrain localisé à l'intersection de la rue des Champs et de la rue de la Plaine ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce type de situation, il est permis pour un service professionnel d'installer une enseigne sur chaque rue ;

CONSIDÉRANT QUE dans la zone 10R, il est possible à un groupe de professionnels en santé qui désire se constituer en un centre offrant plusieurs possibilités du point de vue de la santé de le faire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire la distinction entre les types de professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE les normes d'affichage résidentielles ne sont pas adaptées au type de service offert ;

CONSIDÉRANT QU'après délibération il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du comité de recommander au conseil de modifier la réglementation de sorte à permettre l'installation d'enseigne de type commerciale ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la modification au règlement de zonage de manière à ajouter l'affichage commercial dans la zone 10R.

RÉSOLUTION 05-163-2022

INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ POUR SE Doter d'un Plan d'Action pour Revitaliser son Territoire en tout ou en partie

CONSIDÉRANT QU'un cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque convaincante du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers mobilisant et important auprès des municipalités pour prévenir la dévitalisation et susciter un plus grand attrait de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QU'afin de développer une occupation plus dynamique, structurante et attrayante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) propose aux municipalités de la région du SLSJ des outils concrets de mise en valeur et de revitalisation de leur cadre visuel et bâti et ce, dans le cadre de sa mission ;

CONSIDÉRANT QUE la SHL avec son service SARP proposent aux municipalités un démarche d'accompagnement afin de mettre en place des plans de revitalisation tout en favorisant l'implication et la participation citoyenne ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti et le projet de Corvée collective de revitalisation menés par la SHL depuis 2016 a eu de nombreuses retombées positives pour les communautés participantes et que seulement 18 municipalités auront pu en bénéficier ;

CONSIDÉRANT QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP ciblent la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et qu'ils s'inscrivent à l'intérieur des priorités régionales pour implanter des initiatives de développement favorables à la qualité de vie des citoyens et aux saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP répondent à un besoin des collectivités et qu'ils s'inscrivent dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus de la Municipalité de Chambord est de soutenir et de mettre en valeur leur milieu ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité signifie son intérêt à se doter d'un plan d'action pour revitaliser son territoire en tout ou en partie à l'intérieur de la future cohorte visée pour les années 2023 à 2026 en fonction du cout du plan proposé.

RÉSOLUTION 05-164-2022

FÉLICITATIONS – CLUB SPORTIF DE CHAMBORD

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter les membres du conseil d'administration et les bénévoles du Club sportif de Chambord pour leur activité *Clair de lune* organisée le 23 avril dernier.

RÉSOLUTION 05-165-2022

ULTRAMARATHON SAGLAC (AUTORISATION DE PASSAGE)

Il est proposé par madame Lise Noel, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'Ultramarathon SagLac à circuler dans les rues de la Municipalité de Chambord les 2 et 3 juin 2022 tout en respectant les exigences du Ministère des Transports du Québec.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RÉSOLUTION 05-166-2022

CORRESPONDANCE

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 05-167-2022

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 28 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 6 juin 2022 à 19 h.

Le maire,

Le greffier-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».